

TV Radio Live

**3** centre
val de loire[changer de région](#)[Accueil](#) / [Centre-Val de Loire](#) / [Indre](#) / [Châteauroux](#)

Mis et Thiennot : trois questions sur l'historique procès en révision, 80 ans après les faits, dont l'audience s'ouvre aujourd'hui



Gabriel Thiennot et Raymond Mis sur une pancarte de soutien lors d'une manifestation à Châteauroux en 2002. ● © France Télévisions

accueil
replay
menu



Thomas Hermans

Publié le 11/06/2026 à 06h00

Temps de lecture : 5 min

Centre-Val de Loire



copier le lien



Ajouter comme source préférée

Les deux hommes condamnés pour le meurtre du garde-chasse Louis Boistard, dans l'Indre en 1946, seront-ils réhabilités par la justice ? La Cour de révision rouvre le dossier Mis et Thiennot, ce jeudi 11 juin 2026, et marque la fin d'un feuilleton judiciaire qui dure depuis 80 ans.

L'heure de vérité pour Mis et Thiennot. Après des requêtes en révision, des livres, des contre-enquêtes, 80 ans d'espoirs et de désillusions, l'affaire qui a marqué toute une génération de Berrichons trouvera son épilogue ce jeudi 11 juin. La Cour de révision et de réexamen rouvre le dossier, près de huit décennies après le meurtre en 1946 du garde-chasse Louis Boistard à Saint-Michel-en-Brenne, dans l'Indre.

[La septième requête en révision aura été la bonne](#), portée par les héritiers de Raymond Mis et Gabriel Thiennot, deux chasseurs condamnés par trois fois pour le meurtre à 15 ans de travaux forcés, avant une grâce présidentielle du président René Coty en 1954. Une grâce qui n'a jamais signifié amnistie. Jusqu'à aujourd'hui, Mis et Thiennot sont toujours considérés comme coupables par la justice.

Mais à partir des années 80, un comité de soutien se forme dans le village de Mézières-en-Brenne, sous l'impulsion de l'instituteur Léandre Boizeau, auteur d'un livre tentant de réhabiliter les deux chasseurs et défendant la thèse de leur innocence pleine et entière. Au centre des débats : Mis et Thiennot auraient été



accueil



replay



menu

Comment se passe un procès en révision ?

Durant quatre décennies, la Cour de révision sera restée insensible à l'argument. Pour qu'une affaire soit révisée, *"il faut qu'il existe un élément nouveau ou qu'un élément ait été caché à l'époque du procès, de sorte à distiller un doute suffisant"* sur la peine prononcée alors, explique Pierre-Emmanuel Blard, avocat du comité de soutien et des héritiers de Mis et Thiennot avec son confrère Jean-Pierre Mignard. *"Jusqu'ici, la cour nous répondait qu'on n'avait rien de nouveau. Donc on est allé voir des sénateurs, des députés, la présidente de la commission des lois..."* pour faire changer directement dans la loi les conditions menant à la révision d'un procès.

À lire aussi :

[Affaire Mis et Thiennot : comment fonctionne la Cour de révision et de réexamen ?](#)

Résultat : [un amendement spécial Mis et Thiennot, inscrit dans la réforme](#) "pour la confiance dans l'institution judiciaire", votée par le Parlement en 2021, après la mobilisation notamment des députés François Jolivet (alors LREM, désormais Horizons) et Nicolas Forissier (LR), et du sénateur Jean-Pierre Sueur (PS). Le texte prévoit un troisième cas de figure pour la saisine de la Cour de révision : si une condamnation a été prononcée *"à la suite d'aveux obtenus par l'usage de la torture"*. Cinq ans plus tard, les soutiens des deux chasseurs obtiennent une première victoire. La justice annule onze procès-verbaux obtenus sous la violence, contenant notamment les aveux des deux chasseurs et de témoins, et [autorise la tenue d'un procès en révision](#).

À lire aussi :

[Affaire Mis et Thiennot : un procès en révision aura bien lieu 77 ans après la condamnation des deux chasseurs](#)

Concrètement, *"les nouveaux juges saisis vont partir de la dernière décision de justice, en espèce une condamnation, et vérifier si ces éléments créent le doute"*. Il ne s'agit donc pas d'un procès en appel, reprenant l'affaire à zéro et rejugeant les deux chasseurs. D'une certaine façon, les 18 magistrats de la Cour de révision

Un procès en révision : pour quoi faire ?

Depuis 1980, un grand nombre de soutiens des deux condamnés ont tenté de faire reconnaître leur innocence. Mis et Thiennot eux-mêmes avaient beaucoup tenté, donnant des interviews à la télévision, se rendant à l'Élysée. *"L'honneur, la conscience tranquille, ça suffit pour se battre"*, expliquait Gabriel Thiennot en 1993 sur le plateau de l'émission *Mea culpa* sur TF1. Son camarade Raymond Mis abondait : *"J'ai pas tué. Qu'on me fasse ce qu'on voudra, mais jusqu'à ma mort, je me défendrai. Un jour, on aura des hommes qui vont nous juger, comprendre ce dossier et nous rendre notre liberté."*

Ce jour, Gabriel Thiennot et Raymond Mis ne le connaîtront jamais. Le premier est mort à 76 ans en 2003, suivi par son camarade à 83 ans en 2009. Pourquoi, deux décennies après leurs disparitions, s'acharner à arracher leur innocence devant les tribunaux ? *"C'est important pour les héritiers, qui se battent depuis des années avec leur père ou époux, explique Me Blard. Désormais, c'est un procès pour leur mémoire."*

Le procès en révision ressemble aussi à un exutoire pour tout un territoire, qui a vécu l'affaire Mis et Thiennot comme une blessure. Les habitants de l'Indre sont plus que nombreux à être convaincus de l'innocence des deux chasseurs, mais ont dû se confronter à un tabou imposé par la génération ayant connu l'époque du meurtre du garde-chasse Boistard.

Comme le montrent les extraits issus de l'émission *Mea culpa* de 1993. *"Il y a un énorme non-dit sur le village, qui pèse"*, expliquait Jean-Louis Camus, maire (toujours en poste en 2026) de Mézières-en-Brenne. *"Nous, génération suivante, ne voulons pas continuer à cacher, c'est insupportable pour nous."* Il évoquait la pression de la grande famille propriétaire des terrains, dont *"toute la vie du village dépendait"*. *"La population qui avait son salaire était obligée de suivre la pensée du patron, du maître des lieux"*, assurait le maire. Or, le patron de l'époque avait choisi son camp : Mis et Thiennot sont coupables, point barre.

Depuis, l'Indre a tenté de se faire pardonner. Avec des rues portant le nom des deux chasseurs ont fleuri à Argenton-sur-Creuse, à Saint-Gaultier, à Déols, à



accueil



replay



menu

réhabilitation de Mis et Thiennot, le Berry pourra peut-être enfin cicatriser.

Pierre-Emmanuel Blard évoque une dernière utilité, beaucoup plus générale. *"Ce que nous avons obtenu déjà, c'est une décision de justice qui a constaté l'exercice de violences des enquêteurs sur Gabriel Thiennot et Raymond Mis, et qui a dit que ces procès-verbaux devaient être annulés"*, explique-t-il. La décision pourrait, il l'espère, faire jurisprudence dans d'autres affaires, qu'elles soient anciennes ou contemporaines. *"Demain, ça pourrait profiter à n'importe qui ayant avoué sous les coups d'un enquêteur. Malheureusement, ça existe encore."*

Un procès, et après ?



accueil



replay



menu

l'audience de ce jeudi 11 juin sera le point final de l'affaire Mis et Thiennot. Qu'elle annule ou confirme la condamnation des deux hommes, la Cour ne pourra être contestée. *"C'est une audience historique, l'ultime étape, on n'est pas dans un procès normal avec un renvoi aux assises, une possibilité d'appel ou de pourvoi en cassation derrière"*, explique Me Blard. L'audience est d'autant plus historique que les révisions ayant débouché sur une réhabilitation sont une rareté, avec [seulement une douzaine de cas](#) depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.

À lire aussi :

[Affaire Mis et Thiennot : ces autres \(rares\) procès révisés par la Justice](#)

Ce jeudi marque donc la fin d'un combat de 80 ans, quel que soit le résultat de l'audience.

Cet article vous a intéressé ? Partagez-le



 [copier le lien](#)

Vous pouvez désormais **afficher en priorité les articles de france 3 régions** dans vos résultats de recherche Google.



Ajouter comme source préférée

Mes newsletters

Recevez tous les jours dans votre boîte mail les principales infos de France 3 Régions.

[choisir ma newsletter](#)

Sur le même sujet



accueil



replay



menu